

→ DOTATIONS
GLOBALES
HORAIRES



MOINS DURE SERA LA CHUTE.

La dotation globale horaire (DGH) est arrivée dans votre établissement !

Votre chef d'établissement vous indiquera peut-être une baisse de la DGH, ou moins d'élèves à la prochaine rentrée.

Vous craignez une perte d'heures ou de contrat ?

Avant toute démarche, contactez votre responsable Spelc, qui exigera :

- une consultation par le chef d'établissement des maîtres concernés par la ou les disciplines impactées ;
- une vérification de votre ancienneté dans l'enseignement auprès de l'administration pour savoir si vous êtes concerné ;
- une réunion exceptionnelle du comité social et économique afin d'établir le procès-verbal qui entérinera votre perte d'heures et sera transmis à la commission académique de l'emploi.

Votre responsable Spelc suivra votre dossier tout au long de la procédure du mouvement.

Il vous conseillera sur les stratégies à adopter, dans le respect des textes.

→ VOUS ÉPAULER

→ VOUS REPRÉSENTER

→ VOUS DÉFENDRE

Spelc
au cœur
de l'action

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :

  Fédération nationale des Spelc

 @FederationSpelc

Vous avez un esprit libre et constructif !

ADHÉREZ AU SPELC SUR :

www.spelc.fr/adherer

